



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ALLOCATIONS DE THESES
Relations internationales et stratégie

2024

DOSSIER DE CANDIDATURE

Date limite de dépôt des dossiers de candidature : 23 avril à 23h59
(Envoi des dossiers par voie numérique)

NOM et prénom :

Date et lieu de naissance :

Nationalité (mention de double nationalité le cas échéant) :

N° de sécurité sociale :

Téléphone :

Mail :

Adresse personnelle :

Titre provisoire de la thèse :

Université :

Discipline(s) :

Laboratoire de rattachement :

Nom et prénom du directeur de thèse :

Cotutelle, le cas échéant (Nom, prénom, du codirecteur et laboratoire de rattachement) :

Année d'inscription en 1^{er} année de thèse :

Année de thèse à la rentrée 2024-2025 :

Date de soutenance envisagée :

MODALITES D'ATTRIBUTION

Le ministère des Armées attribue jusqu'à dix allocations doctorales par an, dans le cadre de son programme Relations internationales et stratégie (RIS). Ces allocations soutiennent pendant trois ans de jeunes chercheurs engagés dans une thèse s'inscrivant dans le champ de la recherche stratégique.

Au titre de 2024, 1 allocation doctorale sera réservée à un projet portant sur la dissuasion nucléaire

La recherche stratégique est l'étude des rapports de forces dans les relations internationales et de toutes leurs modalités constitutives. Elle a pour objectif de mieux saisir les différents aspects de la compétition de puissance, dans les phases de préparation, de conduite, comme de résolution des conflits armés, y compris dans les nouveaux domaines de la conflictualité. Il s'agit d'un champ académique pluridisciplinaire qui intéresse en priorité les sciences humaines et sociales¹, tout en intégrant, en fonction du sujet, des approches mixtes.

Le programme est suivi scientifiquement par l'Institut de Recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM) dont l'autorité de tutelle est la Direction générale des Relations internationale et de la stratégie (DGRIS).

Les candidats en première année de thèse seront privilégiés (sans que cela ne constitue un strict critère de sélection). Le programme a pour objectif de faire soutenir le candidat à l'issue des trois années de financement et demande un engagement moral de la part du candidat comme du ou des directeur(s) de thèse à respecter autant que possible cette durée.

Peut faire acte de candidature tout doctorant français ou ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne inscrit dans une université française, avec ou sans cotutelle, française ou étrangère.

1. Les dossiers de candidature sont soumis à des chercheurs du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ainsi qu'à des chercheurs affiliés à l'IRSEM. Ces experts rendent un avis scientifique sur les dossiers de candidature.
2. Les dossiers de candidature sont par la suite sélectionnés par une commission constituée de représentants du ministère des Armées, suivant les critères suivants :
 - l'avis scientifique des chercheurs du CNRS et des chercheurs affiliés à l'IRSEM ;
 - la pertinence du sujet proposé au regard des sujets d'intérêt du ministère des Armées ;
 - la qualité de l'encadrement ;
 - la pertinence du projet professionnel du candidat.
3. L'université de rattachement du candidat est tenue d'établir un contrat doctoral au doctorant retenu dans le cadre de ce programme. L'université signe une convention avec la DGRIS afin de permettre la mise en place du financement. L'université, l'école doctorale, le(s) directeur(s) de thèse et le doctorant signent la charte des thèses RIS précisant les engagements de chacune des parties. Les modèles de convention et de charte peuvent être retirés auprès de la DGRIS², afin que chaque partie puisse prendre connaissance de ses obligations et droits avant la sélection.

¹ Les sujets de thèse en histoire relèvent de la compétence du Service historique de la Défense (SHD). Ces sujets ne seront donc pas pris en compte par le présent programme.

² A l'adresse suivante : dgris-dric.charge-mission.fct@intradef.gouv.fr

4. La DGRIS verse une allocation à l'organisme dont dépend le doctorant, permettant à l'université de le salarier (via l'établissement d'un contrat doctoral) durant trois ans, pour une **rémunération brute mensuelle en adéquation avec le minimum fixé par l'arrêté du 26 décembre 2022.**

Le doctorant et le directeur de thèse doivent s'assurer auprès de leur université et avant le dépôt de candidature au présent programme, que cette dernière remplit les conditions permettant la signature de la convention de financement.

De nombreuses zones régionales présentent une dangerosité élevée. Pour garantir la sécurité des jeunes chercheurs, le ministère des Armées se réserve le droit de refuser l'allocation à tout candidat dont les terrains d'enquête lui paraissent impossibles à effectuer compte tenu du contexte international, et dans le cas où cette impossibilité compromettrait l'aboutissement même de la thèse.

Pour des raisons de protection du secret de la défense nationale, le candidat est informé qu'en fonction de son sujet de thèse, il pourra faire l'objet d'un contrôle élémentaire, d'une décision d'agrément ou d'une procédure d'habilitation. La non-validation de ces éléments peut entraîner la résiliation de plein droit de la convention de financement de la thèse par la DGRIS, dans le cas où cette non-validation compromettrait l'aboutissement même de la thèse.

PIECES A JOINDRE AU DOSSIER DE CANDIDATURE

JOINDRE IMPERATIVEMENT :

- ✓ Le présent dossier de candidature, dûment complété, **par le candidat et son/ses directeur(s) de thèse**
- ✓ Une présentation en **quatre pages maximum** (police 12, *times new roman* ou *arial*, interligne simple) de la thèse, exposant :
 - la question de recherche,
 - les objectifs,
 - la méthodologie,
 - l'intérêt de l'approche scientifique choisie pour le ministère des Armées
- ✓ Une liste des publications et des travaux du candidat
- ✓ Un *curriculum vitae* détaillé du candidat (sans photographie)
- ✓ Un *curriculum vitae* détaillé du/des directeur(s) de thèse
- ✓ Deux lettres d'appréciation, dont une rédigée et signée par le ou les directeur(s) de thèse
- ✓ Une attestation d'inscription en thèse ou une lettre d'engagement de l'école doctorale
- ✓ Un exemplaire (format PDF) du mémoire de Master 2 (ou de Master 1 si le mémoire de Master 2 n'a pas encore été soutenu) et, le cas échéant, d'une autre publication jugée pertinente

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON CORRECTEMENT REMPLI NE SERA PAS EXAMINE

CALENDRIER

- 5 mars 2024 – début de la campagne d’allocations de thèses *Relations Internationales et Stratégie* (RIS)
- **23 avril 23h59** – date limite de dépôt des dossiers de candidature (envoi des dossiers par voie électronique)
- Mai 2024 – première phase de sélection des allocations de thèse RIS : sélection sur dossier par la commission de sélection
- Juin 2024 – seconde phase de sélection des allocations de thèse RIS : audition des candidats retenus en première phase par la commission de sélection
- Juin - Juillet 2024 – notification des lauréats puis signature des conventions de financement par l’université de rattachement et signature des chartes RIS par les lauréats

Ce dossier et toutes les pièces constitutives doivent être envoyés avant le 23 avril à 23h59 au plus tard

Par voie électronique doublée d’un envoi via France Transfert³ au besoin à :

doctorantsris@irsem.fr

(copie) caroline.verstappen@irsem.fr

(copie) dgris-dric.charge-mission.fct@intradef.gouv.fr

Le mail devra faire figurer la mention suivante dans son objet : [CANDIDATURE DOCTORAT RIS 2024]

La validation des dossiers de candidature est effective lorsque que le candidat a reçu un accusé-réception par courriel.

³ <https://francetransfert.numerique.gouv.fr/>

DIRECTEUR DE THESE

Le directeur de thèse doit signer la charte des thèses RIS. Il appartient au directeur de thèse de rédiger une lettre d'appréciation sur le profil et le travail du candidat qu'il remettra dans le dossier de candidature.

NOM :

Prénom :

Grade, université, département et laboratoire d'appartenance :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Mail :

Nombre de doctorants (candidats inclus) actuellement dirigés :

Noms, dates de début de thèse et de soutenance des cinq derniers thésards dirigés :

Situation professionnelle actuelle et statut (stagiaires, CDD, CDI, etc.) des cinq derniers doctorants dirigés :

À _____, le

Signature du directeur de thèse

CO-DIRECTEUR DE THESE

Le co-directeur de thèse doit signer la charte des thèses RIS. Il est chargé de rédiger une lettre d'appréciation portant sur le profil et le travail du candidat, qu'il remettra dans le dossier de candidature.

NOM :

Prénom :

Grade, université, département et laboratoire d'appartenance :

Adresse professionnelle :

Téléphone :

Mail :

Nombre de doctorants (candidats inclus) actuellement dirigés :

Noms, dates de début de thèse et de soutenance des cinq derniers thésards dirigés :

Situation professionnelle actuelle et statut (stagiaires, CDD, CDI, etc.) des cinq derniers doctorants dirigés :

À _____, le

Signature du co-directeur de thèse

RESUME DE LA THESE

I – TITRE PROVISOIRE DE LA THESE

.....

.....

II – RESUME DE LA THESE (250 mots maximum) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

III – PRESENTATION GENERALE DE LA THESE :

À joindre à ce dossier, une présentation en **quatre pages maximum** (police 12, times new roman ou arial, interligne simple) de la thèse, exposant la question de recherche, les objectifs, la méthodologie et l'intérêt pour le ministère des Armées de l'approche scientifique choisie.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans ce dossier de candidature et m'engage à informer la DGRIS de tout changement relatif à ma situation.

À _____ , le _____

Signature du candidat

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Direction générale des relations internationales et de la stratégie du ministère des Armées pour le traitement de votre candidature et le suivi du dispositif ministériel de soutien à la recherche dans le cadre du Pacte enseignement supérieur. La base légale du traitement est la mission d'intérêt public dévolue au ministère des Armées.
Les données collectées seront communiquées aux seuls services rattachés au ministère des Armées. Les données sont conservées pendant une durée de 15 ans.
Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Les demandes d'exercice des droits concernant les traitements de données personnelles réalisés dans le cadre de ce formulaire peuvent être communiquées par courrier postal à la DGRIS au 60 boulevard du Général Martial Valin 75509 Paris Cedex 15, et par voie électronique au délégué à la protection des données du ministère des Armées, dont la fonction est assurée par la directrice des affaires juridiques : daj.delegue.fct@intradef.gouv.fr (copie : dgris-dric.charge-mission.fct@intradef.gouv.fr).
Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.